



# NOTE DE PRESENTATION

## BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGET PRIMITIF 2017

## Partie 1 : Budget Principal

### I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.

La présente note répond donc à cette obligation.

Sur le plan national, la stratégie de redressement des comptes publics se poursuivra en 2017 dans le cadre de loi de finances avec la réduction du déficit public de 2.7% du PIB.

Le budget a été voté le 06 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour laquelle il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Etat (DETR), le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

La population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 1179 habitants.

## **II - Priorités du budget primitif 2017**

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

La commune va engager une politique d'investissement avec le démarrage d'un programme structurant (construction groupe scolaire).

## **III – Détail des sections**

### **1- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 204 894.80 €

#### **1.1 – Recettes de fonctionnement**

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2017, se répartit de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Variation en €</b>
013- Atténuations de charges	4 000 €	2 000 €	- 2000 €
70- Produits des services	57 500 €	52 500 €	- 5 000 €
73- Impôts et taxes	568 289 €	574 109 €	5 820 €
74- Dotations et participations	239 472 €	221 157 €	- 8 315 €
75- Autres produits de gestion courante	78 300 €	78 300 €	0 €
77- Produits exceptionnels	0 €	500 €	500 €
042- Opérations d'ordre	7 000 €	10 000 €	3 000 €
Résultat reporté	35 845.69 €	266 328.80 €	230 483.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>990 406.69 €</b>	<b>1 204 894.80 €</b>	<b>214 488.11 €</b>

La diminution :

- Du chapitre 013 s'explique par le départ en retraite en juillet 2016 d'un agent qui était placé en congés de longue maladie,
- du chapitre 70 s'explique par l'arrêt de la mise à disposition de l'agent en Emploi d'Avenir auprès du CLSH de Saint-Hilaire Bonneval,
- du chapitre 74 s'explique par la baisse des dotations de l'Etat, la fin du remboursement par le Sictom de Nexon de l'emprunt de la déchetterie et la fin de la participation de l'Etat pour l'Emploi d'Avenir au 31/08/2017.

L'augmentation :

- du chapitre 73 s'explique par l'augmentation des taux d'imposition de 2 %,
- du chapitre 042 s'explique une programmation des travaux en régie plus importante.

## 1.2 – Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2017, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation en €
011 – Charges à caractère général	341 700 €	344 801 €	3 101 €
012 – Charges de personnel	523766.69 €	524047 €	- 719.69 €
65 – Autres charges de gestion courante	94 120 €	93 060 €	- 1060 €
66 – Charges financières	27 000 €	21 000 €	- 6000 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	2 000 €	0 €
023 – virement section investissement	0	219 166.80 €	219 166.80 €
042 – Opération d'ordre	1820 €	1820 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>990 406.69 €</b>	<b>1 204 894.80 €</b>	<b>214488.11 €</b>

Le chapitre 023 "Virement à la section d'investissement" ne donne pas lieu à émission de mandats au cours de l'exercice. Il sera, le cas échéant, exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

L'augmentation du chapitre 011 s'explique par le réajustement des dépenses liées à la facturation de la cantine par le collège par rapport à l'exercice 2016.

La diminution du chapitre 66 s'explique par une baisse du remboursement des intérêts.

## 2- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 838 774.09 €

### 2.1 – Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2017, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2017
13 – Subventions d'investissement	18 484.10 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	11 890 €
27 – Autres immobilisations financières	20 800 €
040 – Opérations d'ordre	1 820 €
021 – virement de fonctionnement	219 166.80 €
001 – Solde positif reporté	566 613.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>838 774.09 €</b>

### 2.2 – Dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2017, se répartit de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>
20 – Immobilisations incorporelles	3 000 €
21 – Immobilisations corporelles	52 500 €
23 – Immobilisations en cours	598 714.89 €
16 – Emprunts	125 500 €
040- Opération d'ordre	10 000 €
RAR	49 059.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>838 774.09 €</b>

Les principaux projets de l'année 2017 sont :

- La construction d'un groupe scolaire
- La poursuite des travaux de valorisation du site de la Villa d'Antone
- L'aménagement de l'aire de jeux Place Adeline
- L'enfouissement des réseaux électrique ex nationale 20
- L'installation de deux panneaux d'affichage électronique
- La réfection de la noue de l'église
- L'acquisition de sécheurs électriques et d'une tondeuse
- La sécurisation des abords de l'école et du Collège rue du Collège
- Le remplacement des ordinateurs de la mairie
- Le remplacement du système d'alarme au gymnase
- La création de WC publics à l'arrière de la mairie

#### **IV - Etat de la dette**

Depuis 2010, la commune a financé l'ensemble de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la dette restant à courir s'élève à la somme de 493 424.94 €.

#### **V - Taux d'imposition**

Pour l'année 2017, il est prévu une augmentation de 2% des taux d'imposition.

Les taux seront les suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation : 9.92 %

Taxe Foncière (bâti) : 18.60 %

Taxe foncière (non bâti) : 46.49 %

#### **VI - Effectifs de la collectivité**

**Agents titulaires :**

Catégorie B : 2 agents

Catégorie C : 13 agents

**Agents non titulaires :**

1 Contrat aidé (emploi d'avenir – fin programmé le 31 août 2017)

**Partie 2 : Budget annexe / Assainissement**

La section d'exploitation du budget assainissement s'équilibre à la somme de 47 175 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 78 390.46 €. Les dépenses d'investissement s'articulent autour du projet de mise aux normes de la station d'épuration.

Le Maire,

Stéphane PATIER



M